

Je note simplement que, dans ces cas-ci, le premier ministre a cru nécessaire d'ajouter—si ma mémoire est bonne, c'est à ce propos qu'il l'a dit—qu'on allait avoir recours à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires pour s'assurer que le consommateur profite vraiment de la subvention. C'est précisément ce que nous avons toujours soutenu.

Vous pouvez accorder toutes les subventions que vous voulez aux producteurs mais, si l'on ne surveille pas la longue chaîne de l'emballage, de la vente en gros et de la vente au détail et si vous n'avez pas d'organisme ayant le pouvoir de ramener les augmentations de prix injustifiées, il n'y a aucun moyen de s'assurer que ces subventions tirées du Trésor fédéral iront dans les poches des consommateurs au lieu d'aller s'ajouter aux bénéfices des sociétés. Le fait même que le premier ministre parle de la Commission de surveillance des prix dans ce contexte montre bien que nous avons raison d'exiger que la Commission ou que le gouvernement, sur recommandation de celle-ci, aie le pouvoir de faire quelque chose au sujet des augmentations de prix injustifiables.

Cela semble être le jour, monsieur l'Orateur, pour les chefs de l'opposition de revendiquer l'honneur de ce que le gouvernement a fait. Monsieur l'Orateur, tout le monde sait évidemment que même les mesures inappropriées annoncées par le premier ministre n'auraient pas été annoncées si le gouvernement n'était pas minoritaire et s'il ne devait pas écouter les partis de l'opposition.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Je ne dis pas que le gouvernement écoute toujours notre parti. Il écoute également les autres partis de la Chambre. Il convient de souligner qu'il y a un an on n'aurait pas pu amener le gouvernement à faire ce genre de chose. Toutes les demandes des membres de l'opposition portant sur une action dans certains domaines restaient sans réponse; elles n'étaient pas accueillies avec sympathie. Du fait qu'elle est allée aussi loin, on a la preuve que cette Chambre minoritaire oblige le gouvernement à agir, sinon il ne resterait pas au pouvoir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Pour parler de l'essence et de l'huile de chauffage, monsieur l'Orateur, nous avons proposé de temps en temps d'établir une taxe à l'exportation et une commission nationale de commercialisation du pétrole ainsi que de bloquer le prix et nous sommes heureux de retrouver ces propositions dans la déclaration du premier ministre. Je me contente de lui signaler qu'une fois de plus, il a attendu que le prix du pétrole ait augmenté considérablement avant de le bloquer. Le prix du pétrole au point d'extraction a augmenté de 95c. le baril au cours des neuf derniers mois. Le gouvernement aurait dû avoir le bon sens et le courage de bloquer les prix il y a trois mois. S'il l'avait fait, nous n'aurions pas à subir les augmentations qui se produisent maintenant.

● (1710)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de discuter de cette question avec tous mes collègues mais ceux que j'ai consultés avant de venir à la Chambre sont tous déçus et désolés, je crois, que le ministre des Finances (M. Turner) n'ait fait aucune annonce au sujet des taux d'intérêts. On me dit que le chef de l'opposition n'en a pas parlé non plus.

**Une voix:** Il en a parlé.

### *Coût de la vie*

**M. Lewis:** On me dit qu'il en a parlé. Pour l'instant, la question ne m'intéresse pas, monsieur l'Orateur. Je tiens à dire que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, le droit d'augmenter les taux d'intérêt sur les hypothèques du Canadien ordinaire et qu'il faudrait au contraire les réduire. Le gouvernement aurait pu au moins annoncer une augmentation du fonds d'aide aux propriétaires afin que certains puissent obtenir des hypothèques au niveau de 8 p. 100 au lieu de devoir payer 10 ou 11 p. 100. Il est regrettable qu'aucune aide ne s'applique aux taux d'intérêt, surtout ceux sur les maisons neuves.

Permettez-moi de dire au premier ministre et à ses collègues qu'ils ont fait preuve d'indélicatesse lorsqu'ils ont dit être prêts à payer 50 p. 100 des allocations sociales majorées que les provinces consentent peut-être à payer. Nous, de l'opposition, devons constamment rappeler au gouvernement qu'il y a des régions du pays qui ne peuvent se permettre d'augmenter les allocations familiales. Les 50 p. 100 que le gouvernement verse à l'Ontario, à l'Alberta ou à la Colombie-Britannique peuvent suffire à ces provinces, mais j'estime que les provinces de l'Atlantique, et le Manitoba probablement, ne peuvent pas se permettre d'augmenter l'allocation d'assistance sociale. Si le gouvernement voulait aider les pauvres et les assistés sociaux à s'alimenter convenablement, il aurait dû dire qu'il était disposé à tirer du Trésor fédéral 100 p. 100, ou au moins 75 p. 100 du coût des prestations supplémentaires. L'argent y est. L'autre jour justement, le ministre des Finances a trouvé 500 millions de dollars. Apparemment, il avait mal calculé le déficit.

En terminant, monsieur l'Orateur, je veux dire qu'il est temps que nous nous occupions des profits des grandes sociétés et que nous prenions des mesures à ce sujet. Vous pouvez être aussi certain que vous l'êtes d'être assis dans ce fauteuil, monsieur l'Orateur, que lorsque les travailleurs du pays liront, parce qu'ils le feront, le compte rendu des augmentations considérables des profits des sociétés, ils exigeront, à juste titre, une part de cette productivité supplémentaire. Ces profits supplémentaires sont sans aucun doute réalisés au détriment du consommateur canadien. Il faudrait frapper d'un impôt les profits excédentaires afin de veiller à ce que cela ne se produise pas.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer quelques chiffres. Au cours du deuxième trimestre de l'année 1973, les magasins Dominion ont vu leurs profits s'accroître de 92.56 p. 100 par rapport au même trimestre de l'année 1972, mais leurs ventes n'ont augmenté que de 12.97 p. 100. L'Oshawa Group Limited, grossiste en produits alimentaires, accuse une hausse de ses bénéfices de 57.26 p. 100 et une hausse de ses ventes de seulement 22.43 p. 100. Les bénéfices de la société Ford ont augmenté de 48.1 p. 100 alors que ses ventes n'ont augmenté que de 21.66 p. 100. Genstar Limited, lotisseur montréalais effectuant des travaux dans l'Est et dans l'Ouest, révèle une augmentation de ses bénéfices de 83.6 p. 100 alors que la Cadillac Development Corporation dont le siège est à Toronto et qui possède d'importants chantiers de construction et de grandes propriétés, a vu ses bénéfices augmenter de 37.4 p. 100. Deux des plus grosses banques au Canada ont fait part d'une augmentation des bénéfices de 46 et de 50 p. 100 pour l'année 1973, comparativement avec la même période en 1972.

Y a-t-il quelqu'un qui puisse dire objectivement et consciemment que la hausse des bénéfices du détaillant, du grossiste, du fabricant d'automobiles, des lotisseurs et des banques n'a pas été réalisée aux dépens du consommateur